



Commune de Rosis

Conseil Municipal

Séance du 4 Juin 2007 à 22 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON - - Gérard LUNA - Monique DELMAS - Martine CANDEL - Germain FARENC

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Moïse ROQUES - Patrick BONNEL- Michel CANOVAS -(Pouvoir à Bernadette PINATON)-Eric NAUTRE(Pouvoir à Gérard LUNA)

Secrétaire de séance : Gérard LUNA

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'examen du compte administratif 2006 de la commune qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement : **198 937, 04 €**
Recettes de fonctionnement : **203 383, 39 €**

Excédent 2006: **4 446, 35 €**
Excédent 2005: **205 806, 74 €**
Excédent global : **210 253, 09 €**

Dépenses d'investissement : **124 201, 16 €**
Recettes d'investissement : **76 597, 06 €**

Déficit d'investissement 2006 : **47 604, 10 €**
Déficit d'investissement 2005 : **20 769, 76 €**
Déficit global : **68 373, 86 €**

Monsieur le Maire de préciser, que le déficit d'investissement global enregistré, est lié aux subventions qui ne sont pas toutes rentrées, plus les travaux de l'église qui nécessitent un prélèvement sur le « fonctionnement », puisque les subventions obtenues ne couvrent pas la totalité de la dépense.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

Le conseil unanime adopte le C.A 2006 proposé par le Maire

2 - TRAVAIL D'INTERET GENERAL

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du courrier que vient de lui adresser le juge d'application des peines du Tribunal de grande instance de Béziers, qui lui fait connaître que les travaux d'intérêt général qui lui ont été proposés par notre commune, ont été inscrits sur la liste prévue à cet effet.

Désormais, ceux de nos administrés qui seront condamnés à une peine de substitution en cas de condamnations pénales, pourront effectuer cette peine dans notre commune.

Il indique qu'il accueillera prochainement une personne qui est assujettie à un travail d'intérêt général de 40 h, à qui il confiera des travaux de nettoyage et de mise en peinture des rampes à l'entrée du hameau d'Andabre, ainsi que les grilles de protection des vitraux de l'église.
Avis du conseil :

Le conseil unanime apprécie ce geste humaniste vis-à-vis de cet administré et approuve les propositions de travaux qui lui seront confiés.

Réseaux de collecte et de transport

Le maire informe les membres du conseil que le calendrier de réalisation des travaux concernant les réseaux de transport et de collecte dont le coût estimatif des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SIVU Bouissou/Mare, s'élève pour notre commune à **412 625 €, soit (2 706 643 Frs).**

Il indique que ce dossier bénéficie d'une subvention de 40% du Conseil Général et de 40% de l'Agence de l'eau et du fond de solidarité rurale.

Il précise que le delta restant, à la charge de la commune est d'environ **82 000 €** soit **(537885 Frs)**, sera financé par un emprunt souscrit par le syndicat et dont les 40 € de part fixe réglés par chaque administré relié au réseau collectif, seront utilisés pour financer l'annuité d'emprunt. Ce qui exonèrera le budget communal de toute participation.

Les travaux devraient débiter avant la fin de **l'année 2007.**

- Station de traitement

Le Maire informe les membres du conseil que la station de traitement une fois les problèmes fonciers résolus, fera l'objet d'une aide financière de **80%.**

Il précise que Les travaux de construction sont programmés pour la fin **du 1er semestre 2008.**

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de cet information

4- ANDABRE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EDF ET FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il serait bon qu'à l'occasion des travaux d'assainissement, **les réseaux électriques basse tension, et d'éclairage public et le réseau téléphonique** puissent être enfouis en souterrain afin d'éliminer les poteaux bétons disgracieux qui jalonnent ce village.

Il indique qu'il a saisi « Hérault Energie » filiale du conseil général de l'Hérault, afin qu'elle programme ces travaux.

Avis du conseil :

Le conseil unanime estime que cette proposition est de nature à améliorer l'esthétique paysagère du village.

5 - ORGANISATION D'UNE JOURNEE RANDO PEDESTRE SUR LA COMMUNE

Le Maire informe les membres du conseil que le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault** organise cette année, pour la première fois, la semaine de « découvertes des nouveaux circuits de randonnées du Topo Guide l'Hérault à pied 2007 » sur lequel figure le PR « les Banissous ».

Cette semaine de découverte à laquelle le Comité souhaite nous associer, précèdera cette année **les 26°journées départementales de la randonnée pédestre se dérouleront sur la commune de Cessenon les 29 et 30 septembre 2007.** Elle sera développée sur 4 secteurs (Montpellier, Ganges, Lodève et Béziers) du lundi 24/09 au Vendredi 28 septembre 2007.

Le CDRP 34 à prévu à cette occasion une rando sur les Banissous **le Mardi 25 septembre 2007.**

Il propose donc, compte tenu du succès obtenu lors des journées départementales de l'année dernière et compte tenu de la dynamique que nous sommes entrain d'insuffler sur tout le territoire communal pour le faire découvrir, connaître et apprécier, d'organiser à cette occasion, « la journée de la Rando » sur Rosis ».

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en débattre.

Avis du conseil :

Le conseil unanime adopte la proposition du Maire de s'associer au CDRP34 et participer à la semaine de découverte des nouveaux circuits de randonnées du topo guide Hérault à pied 2007.

6 - HERIC - DEMANDE DE CESSION FONCIERE

Le Maire informe les membres du conseil d'un courrier que vient de lui adresser une résidente du hameau d'Héric qui sollicite l'acquisition **d'une portion de terrain non cadastrée** et qui constitue une voie du domaine public de la commune.

Le Maire indique aux membres du conseil qu'après renseignements pris auprès des services compétents, cette portion de terrain sollicitée par cette administrée fait partie du domaine public de la commune et de ce fait, est inaliénable et ne peut être ni cédée ni vendue.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette requête.

Avis du Conseil :

Le conseil unanime estime que la requête de l'administrée concernant la parcelle concernée n'est pas recevable, cette portion de terrain fait partie du domaine inaliénable de la commune.

7 - MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE de COMMUNES

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc du 18 avril 2007.

Il rappelle que dans la décision du Conseil Communautaire en date du 24 février 2005, elle renonçait à la compétence « construction d'équipements culturels et sportifs ».

Constatant que dans l'arrêté inter préfectoral susmentionné, cette compétence a bien été retirée de la rubrique des « compétences facultatives » mais pas de la rubrique des « compétences obligatoires ».

Il indique que pour régulariser cette situation après avis des services de l'Etat, et, pour permettre à la commune de Lamontélerié de recouvrer l'ensemble des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet de salle multi activité, il est proposé les modifications suivantes :

- Dans un souci d'explication au titre du groupe de compétences obligatoires de « l'aménagement de l'espace » de préciser la compétence « aménagement rural » comme suit : Politique d'aménagement foncier pour permettre à la communauté de communes d'exercer ses compétences.
- Dans un souci de clarté des compétences, d'inclure au titre du groupe de compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement », la compétence de l'entretien des sources et des berges des rivières Agoût, Arn, Thoré et Vèbre » exercée en totalité par la Communauté de Communes.

Il propose donc que le conseil municipal donne son accord aux modifications de l'article 5 des statuts de la communauté de communes suivantes :

- Rubrique « compétences obligatoires » groupe de compétences « aménagement de l'espace » en précisant la compétence « aménagement rural » comme suit : Politique d'aménagement foncier pour permettre à la communauté d'exercer ses compétences.
- Rubrique « Compétences optionnelles « Groupe de compétences « Protection et mise en valeur de l'environnement » en y adjoignant la compétence de l'entretien des sources et des berges des rivières Agoût, Arn, Thoré et Vèbre.

Avis du Conseil :

Le conseil unanime donne son accord aux modifications de l'article 5 des statuts de la communauté de communes.

10 - DOUCH - GESTION DES HEBERGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire d'indiquer aux membres du conseil que la proposition évoquée lors du dernier conseil, consistant à repenser le système de réservation pour la gestion de nos hébergements touristiques sur Douch, et d'envisager, l'utilisation d'un système de réservation informatique à l'instar de ce que pratiquent les autres prestataires afin d'assurer une meilleure gestion, a suscité quelques réactions.

Il indique qu'après avoir entendu les parties prenantes et largement consulté pour proposer au mieux des intérêts de chacun il propose aux membres du conseil :

Que l'enregistrement des réservations se fasse en Mairie, qui transmettra au quotidien les réservations à la personne chargée de l'accueil et de l'entretien. (Mail ou Fax)

Que l'accueil soit réalisé par une personne résidant dans le hameau, qui sera chargée également, de l'entretien suivi et régulier des deux structures d'hébergement.

Il indique que les modalités de gestion et de fonctionnement seront précisées par écrit aux personnes concernées.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

11 - COL DE MADALE - AMENAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que sur sa requête, le conseil général a accepté de réaliser en enrobé fin, l'aire ou nous envisageons d'implanter le point d'info tourisme du col de Madale.

Il propose donc à cette occasion, de supprimer du col de Madale le PAV (Point d'Apport Volontaire) des ordures ménagères et de déplacer les conteneurs, sur l'aire située en bordure de la route de Madale.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ses informations et adopte la proposition du Maire concernant le déplacement des conteneurs.

12 - TRAVAUX SUR LA VOIRIE DEPARTEMENTALE ET RURALE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Les travaux de revêtement en enrobé fin d'une partie de la RD 922 entre « la stèle Canitrot » et l'entrée d'Andabre, viennent d'être réalisés à la satisfaction générale.

Il indique également, qu'une partie du chemin de la Palisse qui présente des dégradations importantes, sera prochainement restaurée par l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de ces informations.

INFO TOURISME

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil que dans le cadre de la politique d'info tourisme que nous inspirons sur le territoire, il y a lieu de signaler aux supports nationaux, comme **IGN** (carte 2543 OT-Top25 Lamalou-les-Bains, l'Espinouse - le Caroux) que mention soit faite pour sur la carte, de tous les chemins balisés et entretenus (P.R et communaux) et pour **Mappy**, Institut qui permet sur internet le calcul kilométrique d'un point à un autre, d'y inscrire Andabre qui ne figure pas.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à interpellier ces instituts afin qu'ils prennent en compte nos observations.

Avis du conseil :

Le conseil approuve ces décisions.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'en lien avec Martine Candel, nous validons les pages que nous propose le Créateur du site M.JM. Hulbach .

Il indique que ce site particulièrement original avec des photos et des commentaires de qualité fera connaître tous les attraits de notre commune. Il s'intitulera « **Rosis en Haut Languedoc** »

Il indique qu'outre ce qui figure généralement sur un site communal, nous avons voulu y faire figurer le patrimoine végétal, le patrimoine animalier les sentiers de randonnée, le patrimoine architectural etc...

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil qu'à l'occasion des élections législatives des 10 et 17 juin prochain, **les bureaux de vote seront ouverts au public de 08h00 à 19 h00.**

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

QUESTIONS DIVERSES :

Martine CANDEL : interpelle le maire et lui demande :

- ou en est le projet d'installer un éclairage public sur une partie du chemin de Lencas à Cours le Haut.

•

Réponse du Maire :

Une demande concernant ce projet d'éclairage public a été formulée auprès du syndicat qui l'a inscrite au programme d'électrification 2008.

Il indique cependant, qu'il s'engage à contacter le Cabinet chargé de l'éclairage public, afin de satisfaire dans des délais plus brefs, à la fois l'installation d'un point lumineux à Cours le Haut (Chemin de Lencas) et à Andabre(Calvaire).

- Lui fait part de l'interpellation de membres de l'Association Maison Cévenole qui déplorent que St Gervais et « la Maison cévenole » ne soient pas mentionnés dans livret « Voyage au pays des paysages » qui vient de paraître, alors qu'ils diffusent sur tout le Caroux et Mont d'Orb.

•

Réponse du Maire :

Pour des raisons qui sont les nôtres, nous avons fait le choix d'adhérer à une communauté de communes forte, dotée d'un O.T, particulièrement actif à la Salvetat, qui s'attache à valoriser et promouvoir le territoire communautaire.

Il indique que Saint Gervais ne figure pas dans le territoire communautaire et de ce fait, il n'est pas toujours mentionné.

Nous sommes de par notre appartenance à ce territoire, membre à part entière du réseau Touristique des Monts de Lacaune, plateau des lacs et Caroux Espinouse, qui quadrille tout le territoire communautaire, en un réseau actif, attractif et efficace.

Il précise, que bien qu'ils aient refusé de distribuer le topo guide sur les sentiers communaux, nous devons, s'ils le souhaitent, travailler en bonne intelligence, amenant ainsi complémentarité touristique les uns aux autres et en tous cas, tout à fait disposé à diffuser leur information touristique.

- De donner une réponse aux professionnel de tourisme qui souhaitent qu'une carte ou figurent tous les sentiers communaux soit rééditée.

Réponse du Maire : ***Tout a fait favorable à la réalisation de ces cartes, Il demande toutefois, qu'un devis soit demandé à l'imprimerie « Périé » de Lacaune, pour la réalisation de 5 cartes pour installation en extérieur et 5 en intérieur.***

Le Maire

Jacques MENDES